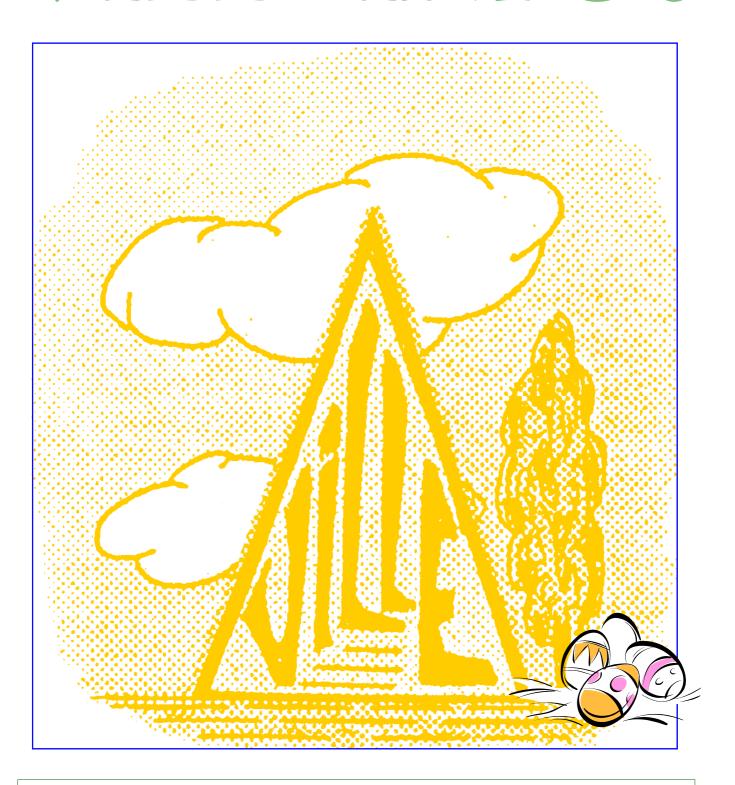
VILL & INFOS



N° 68 2ème trimestre 2011



Le Mot du maire



Transport collectif à la demande du Pays Noyonnais

Bougez en liberté!



Vous habitez VILLE, et chaque jour vous vous rendez à Noyon, en ville ou à la gare pour prendre le train,

Faites des économies au quotidien! Utiliser T'LiB!

Pour un aller-retour Ville-gare de Noyon, (aller vers 6h30 ou 7h20, retour vers 18h50 ou 19h10)

il vous en coûte:

en prenant votre voiture : 3,25€ par jour, soit 16,25€ par semaine, soit 71,5€ par mois.*

en utilisant T'LiB:

3€ par jour soit 15€ par semaine avec des tickets à l'unité ou 35€ par mois en VOUS ABONNANT!

Et votre voiture n'est pas immobilisée toute la journée pour seulement 20 minutes d'utilisation.

- * Calculs réalisés :
- distance entre Ville et Noyon de 6,5 km,
- 5 aller-retour par semaine,
- coût de fonctionnement du véhicule,

0,25€ par km: essence (0,10€/km), assurance+entretien...(0,15€/km).



Rejoignez T'LiB sur



Pour bénéficier du service, appelez au plus tard la veille avant 17h30



www.oise-mobilite.fr

N°Azur) 0 810 60 00 60

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

T'libiio

Transport collectif à la demande du Pays Noyonnais



Bougez en liberté!

Pour venir travailler sur Noyon ou pour prendre le train à la gare en direction de Paris :

Je laisse ma voiture à la maison!
J'utilise T'LiB!

Un minibus vient vous chercher le matin au point d'arrêt situé sur votre commune et vous conduit en gare de Noyon vers **6h30 ou 7h20**!

2€ le trajet ou 35€ Abonnement Mensuel



Le soir, depuis la gare de Noyon vers **18h50 ou 19h10**, le minibus vous ramène dans votre commune!

Pour bénéficier du service, appelez au plus tard la veille avant 17h30



WWW.oise-mobilite.fr

N°Azur) 0 810 60 00 60

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Qu'est ce que le Transport Collectif à la demande ?

Soucieux d'améliorer la mobilité des personnes sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais lance T'LiB, son Transport Collectif à la Demande. Parfait complément des lignes du Conseil Général de l'Oise, le T'LiB vient me chercher au point d'arrêt situé sur ma commune, et m'y ramène plus tard dans la journée.

l'habite la commune de **VILLE**,

Transport collectif à la demande du Pays Noyonnais

Bougez en liberté!



Ce panneau symbolise l'arrêt TCAD situé sur votre commune.

Pour aller travailler à Noyon ou à Paris par le train, le T'Lib:

- me conduit à la gare de Noyon vers 6h30 ou 7h20. (pour les trains de 6h36, 7h24 ou 7h36)
- m'attend, au retour du train, à 18h42 ou 19h05 pour me ramener à l'arrêt T'LiB le plus proche de chez moi.

Pour aller étudier à Amiens via la gare de Ham, le T'Lib:

- me conduit de la gare de Noyon, le dimanche soir, vers 20h10, dessert Crisolles et Guiscard selon la demande pour arriver à la gare de Ham vers 20h40.
- me récupère à la gare de Ham, le vendredi soir, vers 19h04, dessert Guiscard et Crisolles selon la demande pour arriver à la gare de Noyon vers 19h30.

Et aussi,

- En complément de l'offre T'LiB, la ligne 52 du Conseil Général de l'Oise qui passe dans ma commune, me permet de passer la matinée, l'après-midi ou toute la journée sur Noyon tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de l'année sauf les mercredis de la période scolaire où le séjour est possible seulement la journée. Je peux également passer la matinée sur Noyon tous les samedis.
 - Le réseau urbain de Noyon, lui, me donne la possibilité de me déplacer gratuitement dans la ville de 5h du matin à 19h le soir.



Pour pouvoir accéder au service T'LiB, je dois réserver mes trajets en appelant la centrale de réservation OISE MOBILITE la veille avant 17h30. Pour plus de renseignements (horaires et localisation des arrêts T'LiB et bus du CG de l'Oise), je contacte Oise Mobilité ou je m'adresse à la mairie de ma commune.

Communauté de Communes du Pays Noyonnais Transports en commun sur le territoire de la







Commune de VILLE

Ligne 52 du CG60 et Transport à la demande (appelez la centrale de réservation au 0 810 60 00 60)

					NOYON			VILLE		Novon	Aller	
Période de circulation	WEISSENBURGER	COLLEGE PAUL ELUARD	CITE SCOLAIRE	COLLEGE PASTEUR	NOYON GARE SNCF	DIVES LEFRANC	EGLISE	VILLE BERNARDIE	Service à emprunter	Période de la journée	Jours de circulation	Période de circulation
Pendant la période scolaire Pendant les vacances scolaires		A reserver TCAD À réserver TCAD À réserver 06:30							Transport à la Demande		+ Me	
					07:20	TCAD À réserver	TCAD À réserver					
	07:40	07:35	07:32	07:30	07:28	07:22	07:20	07:19	Conseil Général Bus 101		LMJV + Me + Sam	Pendant la période scolaire
		08:55	08:50	08:48	08:43	08:36	08:34	08:33	Conseil Généra Bus 107	matin	+ Sam	
			08:50	08:48	08:43	08:36	08:34	08:33	Conseil Général Bus 111		Me	
		10:00	09:55		09:50	09:42	09:40	09:39	Conseil Généra Bus 109		+ Sam	
			09:55		09:50	09:42	09:40	09:39	Transport à l'a Conseil Général Conseil Généra		Me	
		13:55	13:52	13:50	13:45	13:38	13:36	13:35	Conseil Généra Bus 201	Apre	LMJV	
					14:50	14:42	14:40	14:39	Conseil Généra Bus 203	Après-midi	Me	
					06:30	TCAD À réserver TCAD À réserver 06:30			Transport à la Demande		+ Me	
					TCAD À réserver TCAD À réserver 07:20						+ Me	Per
					07:45	07:38	07:36	07:35	Transport à la Conseil Général Demande Bus 121	matin	+ Me + Sam	endant les vacances scolaires
					08:45	08:38	08:36	08:35			Marché Franc + Samedi	
					13:55	13:48	13:46	13:45	Conseil Généra Bus 221	Apı	LMJV	olaires
ances scol					14:50	14:42	14:40	14:39	Conseil Général Conseil Général Conseil Général Bus 123 Bus 221 Bus 203	Après-midi	Me	

		VILLE	VIII.							NOYON		Novon	Retour	
BERNARDIE	EGLISE	DIVES LEFRANC	COLLEGE PAUL ELUARD	CITE SCOLAIRE	GARE SNCF	CITE SCOLAIRE	COLLEGE PASTEUR	COLLEGE PAUL ELUARD	WEISSENBURGER	COLLEGE PAUL ELUARD	Service à emprunter	Période de la journée	Jours de circulation	Période de circulation
11:11	11:10	11:08			11:00						Conseil Général Bus 208 Bus 208 Bus 304		Marché franc + Samedi	
12:31	12:30	12:28			12:20	12:17	12:15			12:10	Conseil Général Bus 202	3	LMJV	
12:33	12:32	12:30			12:22	12:17	12:15	12:10	12:05		Conseil Général Bus 204	matin	Me	
12:31	12:30	12:28		12:15	12:10						Conseil Général Bus 206		Sam	
13:41	13:40	13:38			13:30	13:25					Conseil Général Bus 208		Me	Pendan
16:28	16:27	16:25	16:17		16:12	16:07	16:05				Conseil Général Bus 304		LMJV	Pendant la période scolaire
17:38	17:37	17:35				17:27	17:25		17:20	17:15	Conseil Généra Bus 308		LMJV	e scolaire
17:41	17:40	17:38			17:30	17:25					Conseil Généri Bus 310	Après-midi	Me	
18:26	18:25	18:23			18:15	18:10					Conseil Généra Bus 312		LMJV	
	TCAD À reserver	TCAD À réserver			18:43						Transport à la Demande		+ Me	
	TCAD À réserver	TCAD À réserver			19:07				*		Transport à la Demande		LMJV + Me	
11:11	11:10	11:08			11:00						Conseil Général Conseil Général Transport à la Transport à la Conseil Général Bus 310 Bus 312 Demande Demande Bus 210		Marché franc + Samedi	
12:21	12:20	12:18			12:10						Conseil Général Bus 222	matin	+ Me	Pend
12:21	12:20	12:18			12:10						Conseil Général Bus 224		Me + Sam	Pendant les vacances scolaires
17:41	17:40	17:38			17:30						al Conseil Général Bus 320		+ Me	ances sco
	TCAD À réserver	TCAD À réserver			18:43						Transport à la Demande	Après-midi	+ Me	laires
	TCAD À réserve	TCAD À réserver			19:07						Transport à la Transport à la Demande Demande		+ Me	

Correspondances possibles à Noyon avec le réseau de bus de la ville entre 5h et 19h46

Ligne A: Gare - Orroire - Mont renaud - Ligne B: Gare - Saint Blaise - Onevalet - Saint Siméon Ligne C: Gare - Tarlelesse - Moulin du Charlelain - Cheralet

(Gare) point de correspondance entre les 3 lignes

La mairie vous informe



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en AVRIL, MAI et JUIN 1995 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire**. Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

Un peu de « bon sens »

Le rond-point qui se trouve à l'entrée de la rue de la mairie, près de l'église et de l'école, a été réalisé avec comme objectif d'inciter les usagers de la route à ralentir. Il doit aussi faciliter la circulation des véhicules.

Or, certaines personnes ne s'en soucient pas et n'hésitent pas à le prendre à contresens, ce qui leur évite de ralentir.

Cette pratique est non seulement dangereuse mais aussi contraire au Code de la Route. Nous prévenons donc les habitants qu'avec le renfort de la Gendarmerie de Noyon, nous allons accroître la surveillance à cet endroit et que des procès verbaux seront dressés à l'encontre des contrevenants. Nous comptons sur le civisme de tous pour respecter, à l'avenir, les règles de circulation.

Fête de la Victoire

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 14 heures au Monument aux Morts en présence des élus, des associations et de la fanfare de La Vaillante. Rassemblement à la mairie à 13h45.

Le pot de l'amitié sera offert à la mairie après la cérémonie.



Voici revenu le temps des tondeuses et du bricolage ...

Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir respecter la tranquillité du voisinage et de n'utiliser les engins à moteur que pendant les horaires autorisés. Merci à tous de votre compréhension.



Horaires d'été d'ouverture des portes du cimetière

A partir du 1er avril et jusqu'au 30 octobre : de 8 heures à 19 heures

ETAT CIVIL

Naissances

Sarah LECAILLE, le 23 février

Décès

Madame Marguerite GOBILLARD, le 24 février

La gendarmerie recrute



10 000 postes en 2011!

- 2 500 sous-officiers;
- 7 000 gendarmes adjoints volontaires.

Vous voulez faire un métier utile aux autres et reconnu!

Toutes les informations sur le site **www.gendarmerie.interieur.gouv.fr** dans les rubriques "carrières" et "métiers"!

Vous pouvez dès à présent constituer votre dossier de candidature en contactant ou en vous présentant à votre brigade territoriale la plus proche de chez vous ou au centre d'information et de recrutement (CIR) de votre région (rubrique " près de chez vous").

Afin d'être contacté par le centre d'information et de recrutement de votre région ou pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez remplir le formulaire figurant dans la rubrique "contact".

Stages proposés par l'IRCGN.

L'institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) vous propose des stages. La réalisation d'un stage constitue une étape fondamentale dans le parcours d'insertion professionnelle des étudiants de l'enseignement supérieur. Ainsi, une période de stage est désormais obligatoire dans la plupart des cursus universitaires. Depuis le 1er juillet 2009, et conformément au plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes, tous les étudiants de l'enseignement supérieur ayant débuté un stage d'une durée de plus de deux mois dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial bénéficient d'une gratification calculée sur la base de sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 400 euros par mois.12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit environ 400 euros par mois.

Sources: Sirpa Gendarmerie

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 janvier 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Avot - M. Talon - M. Brunel, procuration à M. Valck - Mme Colinet, procuration à Mme Hallu.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 3 décembre 2010 adopté.

Exercice du droit de préemption urbain, 10 rue du Château

La commune de Ville.

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants;
- Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune approuvé le 5 juillet 1996 et modifié le 25 décembre 1998;
- Vu la délibération en date du 20 décembre 1996 visée par le Sous-préfet de Compiègne le 10 avril 1997, instituant un droit de préemption urbain sur les zones U et NA du territoire de la commune et annexée au dossier du Plan d'Occupation des Sols conformément à l'article R123-19c du Code de l'Urbanisme:
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées C756 et C757, au 10, rue du Château, dans la zone UB du Plan d'Occupation des Sols et inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain, établie par la SCP Lorda-Delafosse, notaires à Noyon, en date du 30 novembre 2010, reçue en mairie le 3 décembre 2010;

Décide:

- de faire valoir son droit de préemption urbain sur l'achat de l'ensemble immobilier cadastré C756 et C757 au 10, rue du Château, appartenant à Monsieur et Madame BOUCHAIN Daniel.
- de réaliser cette acquisition aux conditions et prix fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit au prix de soixante cinq mille euros (65 000 €) plus la commission d'agence fixée à huit mille euros (8 000 €), plus les frais notariés qui y seront associés.

Cette opération a pour but de constituer une réserve foncière et de réaliser un logement locatif pour les employés communaux.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces et les actes afférents à cette opération.

<u>Attribution du marché des travaux – aire de jeux Folle</u> Emprise

Le conseil municipal,

Vu les devis établis par les entreprises concernant les travaux de réalisation d'une aire de jeux à la Folle Emprise, soit :

- DEGAUCHY : 50 663.85 €TTC- SCREG : 49 211.33 €TTC

Décide à l'unanimité d'allouer le marché des travaux à

l'entreprise SCREG , moins disante, pour un montant de 49 211.33 €TTC.

Le maire est autorisé à signer l'ordre de service et toutes les pièces concernant cette affaire.

Aménagement de fossés pour prévention d'inondations Demande de subvention au titre de l'Etat

Le conseil municipal,

- Vu les risques d'inondation toujours présents dans la commune;
- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et d'élargissement des fossés

Pour prévenir ces risques;

Décide à l'unanimité:

 de réaliser en 2011 l'aménagement et l'élargissement des fossés ci-dessous et selon les

plans joints:

- Chemin des allées Chemin des usages Rue de Dives le Franc - Impasse des Loisirs - Rue du Moulin du Chapitre - Rue du Vivier - Rue de la Pâturelle - Rue de l'église - Ruelle Boulnois - Route d'Evricourt.
- d'accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 20 100 €Hors taxes.
- d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l'exercice 2011.
- De solliciter auprès de Monsieur Philippe Marini, sénateur de l'Oise, une subvention au titre
- de l'Etat d'un montant de 14 000 €afin de participer à ces travaux de sécurité.
- d'établir le plan de financement comme suit :
- Montant total des travaux : 20 100.00 €
- Subvention : 14 000.00 €
- Reliquat pris sur le Budget primitif 2011 : 6 100.00 €

Avenant à la convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'avenant à la convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail avec le centre de gestion de l'Oise et autorise le maire à le signer.

Fête communale

La réunion avec les forains est fixée au samedi 12 mars à 10 heures.

Réunion du 4 mars 2011

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon - Valck - Trouillet - Talon - Avot - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Hallu, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck.

Secrétaire de séance : M. Cresson

Compte rendu de la réunion du 13 janvier 2011 adopté.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Aménagement de fossés pour prévention contre les</u> inondations – demande de subvention

Le conseil municipal,

- Vu les risques d'inondation toujours présents dans la commune;
- Vu la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et d'élargissement des fossés pour prévenir ces risques;
 Décide à l'unanimité :
- de réaliser en 2011 l'aménagement et l'élargissement des fossés ci-dessous et selon les plans joints :

Chemin des allées - Chemin des usages - Rue de Dives le Franc - Impasse des Loisirs - Rue du Moulin du Chapitre

- Rue du Vivier Rue de la Pâturelle Rue de l'église Ruelle Boulnois Route d'Evricourt.
- d'accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 20 100 €Hors taxes.
- d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l'exercice 2011.
- De solliciter auprès de Monsieur Philippe Marini, sénateur de l'Oise, une subvention au titre
- de l'Etat d'un montant de 10 000 € afin de participer à ces travaux de sécurité.
- d'établir le plan de financement comme suit :

- Montant total des travaux : 20 100.00 € - Subvention : 10 000.00 €

- Reliquat pris sur le Budget primitif 2011: 10 100.00 €

Remplacement des fenêtres de la mairie – demande de subvention

Le conseil municipal,

- Vu la vétusté des fenêtres de la mairie;
- Vu la nécessité de les changer et de les remplacer par des fenêtres double vitrage afin

d'obtenir une meilleure isolation et de réaliser ainsi des économies d'énergie:

Décide à l'unanimité :

de procéder au remplacement des fenêtres de la mairie en 2011.

- d'accepter les devis qui ont été proposés pour un montant total de 4 217 €€Hors taxes.
- d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Primitif de l'exercice 2011.
- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 1 898 € au taux de 45 %.
- d'établir le plan de financement comme suit :

- Montant total des travaux HT : 4 217.00 €

- Subvention : 1 898.00 €

- Reliquat pris sur le Budget primitif 2011 2 319.00 €

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 86.47 € du Foyer Rural de Ville pour remboursement des photocopies du Foyer pour l'année 2010;
- 13.44 €de l'association Les Pigeons Bleus pour remboursement du surplus d'électricité consommé lors de la location de la salle des 26 et 27 février 2011.
- 12.80 €de l'association des chasseurs de Cannectancourt pour remboursement du surplus

d'électricité consommé lors de la location de la salle des 5 et 6 février 2011.

- 25.85 €de La Lyonnaise des Eaux pour remboursement d'un trop payé de la commune sur consommation.

Adhésion à l'ADTO

L'assemblée Générale constitutive de la Société Publique « Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) » a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à Beauvais, 10 rue des Teinturiers.

Compte tenu de son intérêt général, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide que la commune de Ville adhère à l'ADTO
- approuve les statuts de l'ADTO
- s'engage à acquérir une action d'un montant de 50 € et s'engage à verser la cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le conseil municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

La cotisation est annuelle. Elle part du 1er janvier et sera établie avec un prorata de la date de visa portée sur la délibération de l'organe délibérant de la collectivité, au 31 décembre de la même année.

Elle est basée sur la population municipale telle qu'elle ressort annuellement du décret publié par l'INSEE.

Monsieur le Maire est désigné pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO.

Achat de matériel pour l'aire de jeux de la Folle Emprise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser l'achat des mini-buts et des filets de protection pour l'aire de jeux de la Folle Emprise, auprès de la société CASALSPORTS pour un montant HT de 12 027.15 €(14 384.47 €TTC).

Monsieur le maire est autorisé à signer la commande correspondante.

Prêt de la salle au CNFPT

Le conseil municipal,

 Vu les demandes de la Délégation Régionale de Picardie du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de lui prêter la salle polyvalente de Ville pour y réaliser des actions de formation.

Décide à l'unanimité de demander une participation de 30 € par jour pour participation aux frais de fonctionnement de la salle.

Monsieur le maire est chargé de l'application de la présente délibération.

Affichage des avis de décès à la porte de l'église

Le conseil municipal, - Vu la réfection de la porte principale de l'église et notamment sa remise en peinture récente ; - Vu la vitrine qui a été posée à gauche de l'église pour permettre l'affichage des informations ;

- Vu que les avis de décès sont distribués par la mairie dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune ; Décide à l'unanimité :

D'interdire tout affichage, y compris celui des avis de décès, sur la porte de l'église.

INFOS DIVERSES

Permanences du Maire et des Adjoints 2ème trimestre 2011

	SAMEDI
M. BARBILLON	16 avril
	14 mai
	11 juin
Mme HALLU	9 avril
	7 mai
	4 juin
M. VALCK	23 avril
	21 mai
	18 juin
M. TROUILLET	2 avril
	30 avril
	28 mai
	25 juin

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34



HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34



Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous pouvez aussi nous contacter par mail à l'adresse : mairie.ville@wanadoo.fr

Votre Caisse d'Assurance Maladie + simple et + rapide

Une seule adresse postale pour tous vos envois

(feuilles de soins, demande d'informations,...)

quel que soit votre lieu de résidence dans l'Oise :

Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise 1 rue de Savoie BP 30326 60013 Beauvais cedex

Suivez vos remboursements sur www.ameli.fr

$INFOS\ DIVERSES$



QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION



« LE VOL N'EST PAS UNE FATALITE »



Comment agissent les malfaiteurs?

Un des individus se présente le plus souvent sous un aspect favorable (costume, soignée, etc...)

Parfois, ils prétendent appartenir à une administration ou entreprise publique (EDF-GDF, INSEE, service des impôts, service des eaux, police ou gendarmerie, ...).

Ainsi, ils mettent en confiance leur future victime et parviennent à s'introduire dans les habitations.

Généralement, pendant qu'un individu parle avec la victime, le complice fouille les pièces de l'habitation et s'empare des

arrive parfois que les malfaiteurs ne s'en tiennent pas seulement à cette manière de procéder et usent de violences pour commettre leurs méfaits.

Comment se protéger ?

- N'ouvrez pas votre porte à un inconnu. Faites vous expliquer l'objet de la visite, par une fenetre
- par exemple.

 N'hésitez pas à montrer au visiteur que vous êtes méfiant et exigez une carte professionnelle. vous avez imprudemment votre porte et que la personne est entrée, prétextez d'aller chercher un ami pour prévenir la police ou la gendarmerie.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans un pot de fleurs..., ces lieux communs sont connus de tous les voleurs.

- Présent ou absent, fermez les fenêtres et la porte d'entrée. N'oubliez pas les accès situés sur l'arrière de la maison.
- En cas d'absence prolongée, fermez également les volets.

 Ne laissez pas le courrier
- s'entasser dans votre boîte aux
- Ayez recours aux services d'un voisin ou à la famille et prévenez la gendarmerie de votre absence. - Sovez discret un une biene a oyez discret sur vos biens et vos habitudes.
- vos naturiales.

 N'ayez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile. Les cachettes sont souvent découvertes par les malfaiteurs
- Prenez vos objets de valeur en
- Prenez l'habitude d'informer la police ou la gendarmerie de tous mouvements de personnes à proximité de votre domicile, même si ces renseignements vous paraissent sans importance.

- Dans la rue :
 Circulez sur le trottoir en tenant votre sac à main côté mur et sous le bras. Vous éviterez ainsi le vol à l'arrachée
- Soyez discret lors de vos retraits d'argent (attention aux personnes derrière vous). Si une défectuosité du distributeur apparaît, se rendre à la banque. Ne sollicitez aucune aide d'une personne qui vous est étrangère.
- Répartissez votre argent sur vous en divers endroits (portefeuille, poches...). Si vous vous sentez suivi, entrez dans un lieu public ou un magasin et faites alerter la police ou la gendarmerie.

- N'indiquez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés. Si vous perdez une clé, faites changer votre serrure.

Votre véhicule :

- Ne laissez jamais d'argent ni votre sac à main en évidence à l'intérieur de votre véhicule.
- Attention aux accidents provoqués pour voler votre véhicule.
- Ne laissez jamais la clé de contact si vous descendez du véhicule même un court instant.
- Femme seule, bloquez toutes les portes de l'intérieur.

La prévention de la délinguance est l'affaire de tous !

Il faut être vigilant.

Protégez vous et protégez vos voisins.

Une bonne relation de voisinage constitue une parade efficace pour lutter contre la délinquance.

Signalez sans hésiter à la gendarmerie tout ce qui peut vous paraître suspect (véhicule inconnu, démarcheurs de toute nature, etc...).

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE

spécialiste de l'urgence sera votre écoute.

Que faire en cas de cambriolage, vol ou d'agression ?

Danz tour les cas, no touches à ries avant l'arrivée des gendarmes. Les constatations (relevée d'empressite, d'ADN, de traces...) sont absolument nécessaires à l'enquête.

La patrouille la plus proche sera immédiatement orientée vers vous pour recueillir votre ténoignage et les éléments seront diffusés à l'ensemble.

« Ne défendez jamais vos effets personnels au péril de votre vie. Elle a plus de valeur que n'importe quel bien. »

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

Jeudi 7 avril	Jeudi 14 avril	Jeudi 21 avril		
Jeudi 5 mai	Jeudi 19 mai	Jeudi 26 mai		
Jeudi 16 juin	Jeudi 30 juin			

Renseignements:
Madame Yvonne TALON:
03 44 09 24 14



Ennument La Compagnie d'Arc Ennument

L'Assemblée Générale s'est tenue le 14 mars. Le bureau a été reconduit.

Le tir du roitelet à 30 m est prévu le samedi 9 avril.

Pour le tir à l'oiseau traditionnel du lundi de Pâques, à 50 m, aurons-nous une impératrice ? Eliane Germain a été reine deux années de suite, une troisième victoire lui donnerait ce titre. Ce cas de figures s'est posé une fois pour Anne-Marie Louvigny et de nombreuses fois pour Maurice Bouchain sans aboutir.



La date du 5 juin est retenue pour le prix des Chevalières qui n'avait pas pu se faire l'an dernier.

Le grand rassemblement des compagnies d'arc pour le Bouquet Provincial a lieu près de chez nous à Choisy-au-bac le 22 mai.

La Ronde du Vermandois organise un tir à la perche pour les rois et roitelets le 30 avril à Callouel-Crépigny, le championnat de Ronde les 3 et 4 Septembre et un tir des capitaines le 4 décembre à Noroy.

Les tirs particuliers débutent par le tir à la truite de Salency, suivront ceux de Chiry, Beaulieu, Morlincourt, Noyon.



Le 1^{er} mai nous tiendrons un stand à la brocante de Passel.

Du côté du Comité des Fêtes



SOIREE CHOUCROUTE du 19 mars

Ambiance conviviale et bonne chère, tous les participants ont apprécié cette soirée.

Pour fêter Pâques



Le comité des fêtes invite les enfants de la commune (jusqu'à 10 ans) à participer à une chasse à l'œuf, le LUNDI 25 AVRIL 2011 autour de la salle polyvalente

Le midi, parents et enfants seront invités à manger une omelette -salade à la salle polyvalente.

Repas gratuit (boissons non comprises) sur réservation. Une information et un formulaire de réservation vous seront distribués prochainement.

Dimanche 6 mars : C'était le repas des Grand-mères et des Grands-pères



On a chanté

On a mangé





On a dansé

Bref, on s'est bien amusé!



Les nouvelles du Foyer Rural



Ce qu'il s'est passé cet hiver

Réveillon de la St Sylvestre

L'année 2011 a superbement bien démarré pour nos Réveillonneurs. En effet, nos convives ont passé une très agréable soirée conviviale. Nous leurs donnons dès à présent rendez -vous pour le prochain réveillon, puisqu'il sera reconduit, toujours dans la bonne humeur.



Mardi 11 janvier:

La Commission Socio-éducative à offert la traditionnelle galette des Rois aux enfants des écoles de Ville.

Samedi 2 avril:

Le bal Picard a rassemblé les amateurs de danses folk de la région. Certains n'ont pas hésité à parcourir de très nombreux kilomètres pour satisfaire leur passion de la danse ou tout simplement pour le plaisir d'apprécier la musique du groupe professionnel, **Amuséon.**

Programme de printemps

Week-end du 1er mai:

Randonnée pédestre des « Gros mollets » dans la région de Bergues avec hébergement en gîte. Plus de réservation disponible, tout est complet depuis longtemps, il fallait s'en douter, vu le choix du site. Ils auront certainement beaucoup de choses à nous raconter au retour.

Samedi 14 mai:

Concours de pétanque en doublette sur la place du parking de la salle polyvalente. Inscription sur place à partir de 13h30, jet au but à 14h30. De nombreux lots à gagner.

A cette occasion, un Challenge sera créé à la mémoire d' un passionné de pétanque et ancien membre du Foyer Rural, nous l'appellerons « Challenge Bernard RICARD ». Il sera réservé à l'équipe de Ville la mieux représenté au général et remis en jeu chaque année.

RAPPEL DES ACTIVITES

(inscriptions aux heures des activités)

Badminton: le mardi et jeudi, de 19h à 21h, salle polyvalente.

Pédestre: le dernier dimanche du mois avec les « Gros Mollets » RDV place de l'église, départ à 9 h.

Atelier danses folk: le mercredi de 19h30 à 21h, salle polyvalente.

Médiathèque: le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi de 16h à 17h30.

Pendant les vacances de Pâques, celle ci sera fermée, également aux vacances d'été du lundi 11 juillet au 2 septembre inclus. Réouverture le lundi 5 septembre.

N'oubliez pas, que toutes ces animations et activités sont réalisées par des bénévoles très dévoués.

Retrouvez nos infos sur notre site : http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr



LES GALOPINS

Nous sommes heureux de vous annoncer que toutes nos actions ont été menées à bien en cette année scolaire

- Bourse aux jouets en octobre
- Ventes de bulbes en octobre
- Vente de calendriers en novembre
- Vente de chocolats de Noël en novembre

Marché de Noël en décembre : malgré les conditions climatiques, cette année encore le marché a été une grande réussite et appréciée de tous





Nos projets à venir :

- Ventes de plants en avril 2011
- Kermesse avec méchoui le 21 mai 2011 si vous souhaitez participer, n'hésitez pas, remplissez dès maintenant la demande de réservation de repas et remettez la nous pour le 5 mai 2011 au plus tard.

Pour tout renseignement:

Présidente : DE COCK Ludivine 03 44 09 10 17
Secrétaire : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
Trésorière : GREMONT Corinne 03 44 09 38 45

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins

Cancans et coin-coins

Ville : la salle polyvalente Fernand-Bernard 2: a été inaugurée, samedi, en grande pompe

La pimpante commune de Ville, dans le Noyonnais, a vécu, samedi, en début d'après-midi, son heure de gloire sous la forme d'une inauguration « pas tout à fait comme les autres », comme devait le souligner M. Brézillon, conseiller général du canton, et se rapportant à une salle polyvalente, magnifique, spacieuse et dès maintenant ouverte à tous...

Suite à un défilé emmené par les jeunes musiciens de la fanfare de Beaulieu-les-Fontaines, placés sous les directives de leur chef, M. Jean-Paul Prud'homme et suivis des sapeurs-pompiers du centre local de première intervention, avec les personnalités, au premier rang desquelles on remarquait la présence de MM. Trombert, sous-préfet de Compiègne, commissaire adjoint de la République; Florian, député de l'arrondissement; Bouquerel, sénateur de l'Oise; Bernard, maire de Ville, entouré de son conseil municipal au grand complet; l'adjudant chef

Defrance, commandant la brigade de gendarmerie de Noyon, ainsi que la majorité des maires du canton et plusieurs de leurs collègues des cantons voisins.

SALLE FERNAND-BERNARD

Après que M. Trombert eut coupé le ruban tricolore symbolique barrant l'entrée de la salle, M. Jacques Avot, adjoint au maire de Ville, au nom de ses amis du conseil municipal, a offert un cadeau » empaqueté à M. Fernand Bernard. Il s'agissait, ni plus ni moins, de la plaque qui sera apposée au fronton de la salle et qui portera ces simples mots : « salle polyvalente Fernand-Bernard », en hommage populaire au dynamisme et à l'esprit d'initiative du maire de la commune. Ce dernier, étranglé par l'émotion, eut bien du mérite à trouver, sous l'effet de la surprise — car c'en était une ! — les nécessires mots de remerciements.



De gauche à droite, MM. Bouquerel, l'adjudant-chef Defrance, Trombert (qui coupe le ruban), Florian et Brezillon.



A Ville, commme ailleurs, tout s'est fini par des chansons et des airs d'accordéons !



DES 1965, « JE L'AVAIS DANS LA TETE... »

Mais Dieu merci, il avait retrouvé tout son sang-froid lorsque, du haut de la tribune drapée de tricolore, il s'est ensuite adressé aux personnalités en même temps qu'à ses administrés qui garnissaient la nouvelle salle.

Après avoir souligné le bénévolat extraordinaire qui avait conditionné la construction et rappelé que seules deux entreprises spécialisées étaient intervenues, la maison Perrin à Fréniches (charpente métallique et couverture) et la maison Giraudeau, à Larbroye (menuiserie). Le maire refit l'historique de cette splendide réalisa-



M. Bernard, découvre la plaque qui porte son nom

du Courrier Picard.

C'était le 29 septembre 1984!

qui aboutit à des plans mis au point par M. Provost, architecte. En fin 1979, la décision a été prise par le conseil municipal, visant la construction, mais les ennuis commencèrent : ligne à haute tension, routes, plans bousculés, etc... « En avril 1980, une subvention de la Jeunesse et des Sports était accordées, coïncidant avec le permis de construire. En réunion

« Dès 1965, je l'avais dans la

tête, cette salle... A ce moment-là.

il a surtout fallu rêver. Elu maire en

1977, mis face à des travaux nom-

breux, et d'accord avec le conseil (M. Bernard le rappellera plusieurs

fois) je fis faire une étude en 1978

permis de construire. En réunion publique, les administrés entérimèrent la décision. Ce fut un « oui » massif. Et très vite, l'année suivante, les volontaires, parfois au détriment de leur travail personnel, voire de leur vie familiale, devaient s'attaquer au gros-œuvre.

Rappelons que la salle polyvalente a été entièrement construite par des bénévoles de la commune.

Nous pouvons leur dire un grand merci car cette salle est à présent le lieu du village le plus fréquenté et dans lequel se déroulent toutes les activités de loisirs ainsi que les manifestations organisées par la commune et les associations.

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr